



**inform**  
**CONTACT**

**NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS**

№ 85

Juillet – Septembre 2014

**La CGS appelle à marquer  
la Journée mondiale pour  
le travail décent**

Le 18 août 2014, la Confédération générale des syndicats a fait une Déclaration à l'occasion de la Journée mondiale pour le travail décent, dont la traduction suit:

“Le 7 octobre 2014, le mouvement syndical du monde marquera la septième Journée mondiale pour le travail décent. Cette journée est devenue un complément louable à la Fête du Premier Mai – Journée internationale de solidarité des travailleurs, quand tous les travailleurs de notre planète descendent dans la rue pour confirmer leur unité et faire avancer leurs principales revendications. Le 7 octobre donne aux travailleurs la possibilité de formuler non seulement leurs revendications aux employeurs et aux gouvernements, mais aussi d'exprimer leur soutien au Programme du travail décent, adopté par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1999.

Cette année, les actions dans le cadre de la Journée mondiale vont

se passer sous le slogan principal “Justice pour les travailleurs – Justice climatique”, ce qui n'est pas dû au hasard. La crise économique de 2008 a provoqué une profonde crise sociale qui continue à sévir dans plusieurs pays du monde. Les premiers résultats de cette crise, ce sont le chômage massif qui a déjà touché plus de 200 millions de travailleurs, dont 75 millions de jeunes, et la croissance de la pauvreté, quand 1,2 milliard de personnes continuent de vivre dans la pauvreté extrême et l'inégalité croissante. Pendant que des centaines de millions de gens ont du mal à joindre les deux bouts, le nombre des millionnaires bat tous les records. Rien que l'an dernier, le nombre des millionnaires a augmenté de 15%. Une telle hausse n'a été enregistré depuis l'an 2000. Leur capital total investi est évalué à 52,6 billions de dollars, 40% de cette somme étant accumulés ces cinq dernières années.

Ce système économique libéral, imposé au monde, n'a pas seulement provoqué des conséquences sociales catastrophiques, mais aussi des

conséquences négatives pour l'environnement. La course au profit au détriment de la nature a provoqué de graves changements dans les conditions climatiques. Les décennies à venir annoncent une menace sérieuse pour le développement durable du monde, pour la réduction de la pauvreté, pour la protection des droits de l'homme et pour la paix dans le monde. Les habitants les plus pauvres de notre planète, surtout ceux qui vivent dans les régions au climat instable, subissent les premiers ces conséquences néfastes du changement climatique. Cela frappe tout d'abord les femmes et les enfants, les habitants de régions agricoles et de bidonvilles, ainsi que les populations autochtones.

En même temps, l'offensive contre les droits des travailleurs continue. Les campagnes antisyndicales, inspirées par le patronat et les organes du pouvoir, deviennent de plus en plus fréquentes. Le Groupe des employeurs a entrepris à l'OIT une tentative de détruire le mécanisme de contrôle de cette Organisation. Les employeurs essaient de remettre en cause le droit des travailleurs à la grève – le droit fondamental des travailleurs, reconnu depuis plusieurs décennies.

Les problèmes du travail décent et durable sont aussi d'actualité dans notre région. Dans les pays où agissent les organisations membres de la CGS, le chômage considérable, le travail informel, les bas salaires, la discrimination dans le travail et l'inégalité sociale sont toujours présents. Les problèmes des travailleurs immigrés ne sont toujours pas résolus.

La Confédération générale des syndicats appelle ses organisations membres à organiser des initiatives de masse consacrées à la Journée mondiale pour le travail décent sous les slogans et avec les revendications les plus actuelles pour les travailleurs de leur pays ou de leur branche, et à en parler plus largement dans les médias.

### ***La CGS participe au Forum syndical en Chine***

Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la Confédération générale des syndicats, a pris part et est intervenu au 9ème Forum international "La mondialisation économique et les syndicats", organisé par la Fédération des syndicats de Chine du 24 au 25 septembre à Pékin.

Plus de 80 délégués, venus de 41 pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, ainsi que de cinq organisations internationales (l'OIT, la FSM, la CGS, l'OAPE et la CISA) ont pris part à ce Forum. Parmi les participants, il y avait deux délégations membres de la CGS – de la Fédération des syndicats indépendants de Russie et de la Fédération des syndicats de la République du Kazakhstan.

### ***Azerbaïdjan: une nouvelle convention générale est signée***

Le 7 août 2014, la Confédération des syndicats, la Confédération nationale des employeurs et le Cabinet des ministres d'Azerbaïdjan ont signé une nouvelle convention nationale générale pour les années 2014 – 2015.

La convention prévoit la prolongation du congé annuel payé de 7 jours et recommande de ratifier le deuxième article de la Charte sociale européenne, qui prévoit que le congé payé annuel ne doit pas durer moins de 28 jours (actuellement le congé payé minimal en Azerbaïdjan est de 21 jours).

Les signataires de la convention ont pris la décision de renforcer le contrôle sur les cotisations d'assurance payées par les employeurs, ce qui contribuera à améliorer le fonctionnement des caisses de retraite. Ils ont aussi recommandé d'étudier les possibilités économiques du pays pour ratifier les conventions de l'OIT №102 concernant la sécurité sociale (norme minimum) et №128 concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et en cas de perte du soutien de famille.

Le document prévoit aussi la mise en valeur de l'assurance maladie obligatoire, le paiement des allocations d'enterrement en cas de mort d'une personne qui touchait les allocations de chômage, le renforcement du contrôle sur le droit des travailleurs aux congés payés et l'obligation des employeurs d'assurer les travailleurs dans les entreprises aux conditions du travail dangereuses.

### ***Arménie: les travailleurs de l'usine "Naïrit" protestent***

Le 10 juillet 2014, un millier de travailleurs de l'usine de caoutchouc synthétique "Naïrit" ont organisé devant les sièges du gouvernement et du ministère de l'Énergie arméniens une manifestation de protestation contre le non-paiement des

salaires. Ils ont aussi demandé de faire la lumière sur le sort de l'entreprise.

Cette action a été organisée par le comité syndical de l'entreprise. Les travailleurs, descendus dans la rue, ont porté les slogans "Nous exigeons le paiement des arriérés de salaires!", "Nous exigeons de rétablir l'activité de l'usine!", "Naïrit – gage du développement économique du pays!".

Une lettre adressée par le syndicat au Premier ministre du pays dit que parmi les 2292 salariés de l'entreprise, 1263 se trouvaient actuellement en congé non payé, 803 veillaient à la sécurité de l'usine et en assuraient la maintenance et la gestion, et 126 encore étaient en congé de maternité.

A cause de la mauvaise gestion et des arriérés de salaires accumulés, l'entreprise est au chômage conjoncturel depuis le mois d'avril, alors que selon les spécialistes, en cas d'investissements nécessaires et de bonne gestion, l'usine pourrait fonctionner à plein régime et apporter des bénéfices.

Les travailleurs ont exigé de donner à l'administration l'indication de payer les arriérés de salaires qui, en six mois, ont atteint un chiffre gigantesque pour l'Arménie, équivalent à 16 millions de dollars.

Pour prévenir une explosion sociale, le Premier ministre et la ministre de l'Énergie ont eu une rencontre avec les représentants du comité syndical de l'usine, ont promis de faire amortir sans délai les arriérés de salaires correspondant à un mois de

travail et dans le temps le plus court de donner de réponse concernant le destin de l'entreprise.

### ***Bélarus: la rentrée à l'université syndicale***

Le premier septembre, "Journée des connaissances", les étudiants et les professeurs de l'Université internationale des relations sociales et du travail se sont rassemblés au Palais de la culture des syndicats pour saluer les quelque 600 étudiants en première année.

Les dirigeants de la Fédération des syndicats du Bélarus (FSB) et des syndicats de branche ont pris part à cette manifestation de fête.

Intervenant à la manifestation, le président de la FSB Léonide Kozik a remercié les dirigeants de l'université pour leur travail de qualité. Il a assuré que l'université syndicale était l'une des meilleures au pays et que ses diplômés ne restaient jamais sans travail.

La centrale syndicale nationale a offert à l'université 100 nouveaux ordinateurs/ Les responsables de l'université ont été décorés de la médaille d'honneur "110 ans du mouvement syndical au Bélarus".

### ***Géorgie: toute violation des droits d'un travailleur doit faire l'objet d'une action en recours***

Selon les syndicats de Géorgie, même si le nouveau Code du travail est devenu plus rigoureux vis-à-vis les employeurs et défend mieux les intérêts des travailleurs, plusieurs

employeurs, surtout dans le commerce, l'hôtellerie et la restauration, se permettent de violer les normes du Code.

Cela concerne tout d'abord les travailleurs qui sont embauchés pour une durée n'excédant pas trois mois de travail. Dans ce cas, le plus souvent, le contrat de travail n'est pas établi par écrit (selon la législation du travail en vigueur, la signature d'un contrat de travail avec les personnes embauchées pour un délai de moins de trois mois n'est pas obligatoire) et les employeurs en profitent dans leur intérêt.

Selon Gotcha Alexandria, vice-président de l'Union des syndicats de Géorgie, les compagnies font tout pour ne pas passer un contrat de travail par écrit et en profitent pour ne pas payer l'impôt sur le revenu, ce qui représente une grave violation de la loi et doit être puni de sanctions. Cependant, les travailleurs s'adressent rarement à la justice, si bien que les mesures punitives ne sont pas utilisées.

Lors de la discussion du projet de nouveau Code, les syndicats ont insisté sur la signature du contrat de travail indépendamment de sa durée, même jusqu'à trois mois. Cependant leur proposition n'a pas passé.

Au dire de Gotcha Alexandria, toute violation des droits des travailleurs doit faire l'objet d'un recours. L'employeur doit savoir que le contrat de travail oral a la même force que le contrat par écrit, et que les syndicats vont prendre des mesures nécessaires en cas de recours de la part des travailleurs .

### ***Kazakhstan: le congrès extraordinaire de la FSRK***

Le 23ème congrès de la Fédération des syndicats de la République du Kazakhstan a eu lieu à Astana le 23 juillet 2014. 94 délégués, représentant 24 syndicats de branche et 14 organisations régionales y ont pris part. Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la CGS, a participé et est intervenu au congrès.

Abdelgazi Kousaïnov, président de la FSRK, a présenté au congrès un rapport sur les tâches des syndicats à la lumière de la nouvelle loi sur les syndicats et a appelé le mouvement syndical à faire tout le nécessaire pour réaliser toutes les normes de cette loi.

Conformément à la loi, les délégués au congrès ont porté des amendements et des suppléments aux Statuts des syndicats, les ont adoptés et ont chargé le président de la FSRK de faire enregistrer les Statuts auprès des autorités judiciaires.

Le congrès a adopté la déclaration "L'Union économique eurasienne pour le bien des travailleurs" et un message aux organisations syndicales à l'occasion de la nouvelle fête "Journée du travail".

Le congrès a élu un nouveau Conseil général de la FSRK.

### ***Kazakhstan: le Forum national du travail***

Le ministère de la Santé et du Développement social, la Fédération des syndicats et la Chambre nationale des employeurs ont organisé

le 26 septembre à Astana un Forum national "Vers la société du travail pour tous".

226 délégués, venus de toutes les régions du pays, y compris le premier vice Premier ministre Bakhitjan Saguintaev, ont pris part à ce Forum national.

Abdelgazi Kousaïnov, président de la centrale syndicale, a informé les participants que dans le cadre de la réalisation de l'idée du Président du Kazakhstan Noursoultan Nazarbaev "Les 20 pas vers la société du travail pour tous" on a institué une nouvelle décoration officielle - la médaille "Vétéran du travail". Cette année le peuple kazakh va célébrer deux nouvelles fêtes – "La Journée du travail" et "La Journée de la famille". Partout dans le pays, on organise des concours "Meilleur ouvrier", on félicite les dynasties familiales, on fait des efforts pour garantir aux travailleurs un salaire décent et organiser une bonne protection sociale.

Durant le Forum, plusieurs travailleurs de différentes professions et branches ont été décorés de la médaille "Vétéran du travail" pour leur contribution importante au développement économique du pays.

### ***Kirghizistan: une rencontre entre les dirigeants syndicaux et les étudiants***

Une rencontre entre les membres du Conseil de la Fédération des syndicats du Kirghizistan (FSK) et les étudiants de l'Académie du travail et des relations sociales de la FSK a eu lieu le 3 septembre à Bichkek.

Asilbek Toktogoulov, président de la FSK, a salué les étudiants à l'occasion de la rentrée universitaire, a souligné qu'aujourd'hui comme jamais auparavant, le pays avait besoin de jeunes cadres professionnels. A son avis, l'Académie a élaboré un nouveau modèle d'enseignement qui permet de former des gens conscients, actifs et pleins d'abnégation.

L'Académie syndicale du Kirghizistan coopère avec les écoles supérieures syndicales de Russie, d'Ukraine, de Bélarus et du Kazakhstan. Dans ces écoles, on réalise des recherches scientifiques, les étudiants peuvent suivre une formation en droit, économie, finances et sciences sociales. Les promus de l'Académie n'ont jamais de problèmes pour trouver un emploi dans les différentes branches de l'économie nationale.

### ***Moldova: les syndicats contre une semaine de travail plus longue***

La Confédération nationale des syndicats de Moldova (CNSM) s'est prononcée résolument contre les tentatives d'apporter des amendements au Code du travail qui prévoient la prolongation de la journée du travail à 12 heures, voire plus.

Ce projet a été déjà approuvé par les députés du parlement en première lecture.

“L'adoption de cette loi, a déclaré Oleg Boudza, président de la CNSM, sera une violation flagrante de toutes les normes nationales et internationales que la Moldova a déjà ratifiées, si bien que notre Confédération sera

contrainte de s'adresser à toutes les instances compétentes internationales”.

Conformément à la législation nationale en vigueur, la semaine de travail en Moldova - dans toutes les entreprises et établissements, indépendamment de la forme de propriété -, est actuellement de 40 heures et la journée de travail, de 8 heures, avec deux jours de repos, dont une journée tombe sur le dimanche.

### ***Russie: les syndicats discutent des normes du travail décent***

Dans le cadre de la coopération entre la Fédération de Russie et l'Organisation internationale du travail (OIT), une Conférence internationale “Le rôle des syndicats dans l'avancement des normes du travail décent” a eu lieu à Tchita du 26 au 29 août 2014.

Les représentants de l'OIT, de la Fédération des syndicats indépendants de Russie, du ministère du Travail et de la Protection sociale de la Fédération de Russie, de la Caisse de retraite, du Bureau de l'OIT à Moscou, des syndicats et des structures patronales régionales, des pouvoirs locaux y ont pris part.

L'élaboration des propositions et des recommandations pour renforcer le rôle des syndicats dans l'avancement des normes du travail décent, dont le salaire décent, le dialogue social, l'emploi productif et l'assurance sociale de qualité, a été le but principal de la conférence.

Les participants à la conférence ont discuté des problèmes auxquels

sont confrontés les syndicats dans leur lutte pour le travail décent, ont procédé à un échange d'opinions sur les actions des syndicats contre le travail informel, pour la défense des intérêts des travailleurs, pour l'augmentation du SMIG au niveau du minimum vital, sur un nouveau système de retraite, sur l'immigration, le chômage et les mesures pour soutenir les chômeurs.

Les participants ont eu une rencontre avec les travailleurs du Réseau du chemin de fer de la région du lac Baïkal, ont pris connaissances de l'activité de son organisation syndicale et de ses efforts pour introduire dans l'entreprise les normes du travail décent.

La Conférence a adopté des recommandations qui doivent servir de base pour un programme fédéral d'application des normes du travail décent en Russie.

### ***Ukraine: les syndicats réclament l'arrêt de l'offensive contre les droits des travailleurs***

La Fédération des syndicats d'Ukraine (FSU) s'est adressée aux députés du parlement avec un appel à ne pas voter la projet de loi gouvernemental sur la loi de finances rectificative pour l'année 2014, dont les amendements lèsent les droits des travailleurs.

Grigory Osoviy, président de la FSU, a déclaré, lors d'une conférence de presse le 23 juillet, qu'une fois adoptés, ces amendements pourraient restreindre et même supprimer certaines normes de la législation en

vigueur, même si selon la législation nationale, ces normes peuvent être restreintes uniquement en cas de déclaration de la loi martiale, ce qui n'a pas été fait.

Le leader syndical a souligné que ce projet de loi prévoyait le changement de l'indexation des revenus de la population, ce qui mènera à la baisse du pouvoir d'achats des retraités et détériorera encore le niveau de vie de la population. Le Cabinet des ministres se propose de donner aux dirigeants des établissements de la fonction publique le droit de mettre les travailleurs, sans leur accord, ni préavis, au temps partiel, ainsi que de les envoyer en congé non payé pour un délai établi par le patron. Le projet de loi prévoit aussi le blocage des normes et des garanties sociales, même si le SMIG actuel en Ukraine est déjà au dessous du minimum vital.

Grigory Osoviy a mis en relief que les changements du budget national devaient être discutés au préalable avec les organisations sociales et a appelé le gouvernement à établir un dialogue social constructif avec la société, tout d'abord avec les syndicats. Si le parlement ne prend pas en compte l'opinion des syndicats et adopte le projet de loi proposé par le gouvernement, les membres des syndicats vont insister sur les actions de protestation sérieuses, a conclu le président de la FSU.

En plus, la Fédération syndicale prévoit une forte hausse du chômage. Selon les employeurs et les experts syndicaux, le nombre des chômeurs peut dépasser bientôt un million et atteindre son maximum en hiver.

**PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL**  
**ET**  
**LE CENTRE DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA CGS**  
**42, LENINSKY PROSPECT**  
**119119, MOSCOU, RUSSIE**  
**TÉLÉFAX +7(495) 938-2155**  
**TÉLÉPHONE +7(495) 938-0112**  
**E-MAIL: [inter@vkp.ru](mailto:inter@vkp.ru)**  
**SITE INTERNET: [www.vkp.ru](http://www.vkp.ru);**

---

*LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,  
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.*

*SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS  
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,  
LE 18 SEPTEMBRE 1997 ET AU CINQUIÈME CONGRÈS (EXTRAORDINAIRE) DE LA CGS, LE 26 MARS 2004.*

*LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:*

*LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE  
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;  
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;  
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE  
ET LA COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES  
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS  
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE,  
D'AZERBAÏDJAN, DE BÉLARUS, DE GÉORGIE, DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDOVA,  
DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN ET D'UKRAÏNE,  
AINSI QUE 28 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE.*

*LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE  
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS  
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DES ASSAMBLÉES INTERPARLEMENTAIRES DE LA CEI ET DE LA CEEA,  
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,  
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.*

*AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.*

*LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS  
ET ENTRE LES DEUX CONGRÈS LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF.*

*LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.  
MIKHAÏL CHAMAKOV EST LE PRÉSIDENT DE LA CGS, VLADIMIR SCHERBAKOV EST LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.*

**CHER LECTEUR,**

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre,  
les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:  
[www.vkp.ru](http://www.vkp.ru)